

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1381 portant intégration du personnel auxiliaire et agents journaliers du Service de Santé dans les cadres territoriaux du Service de Santé.

n° 1381

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 octobre 1964

Numéro JO
n° 10 du 01/11/1964

Date du numéro
1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'article 19 de l'arrêté n° 63/119/SPCG du 30 octobre 1963 portant organisation d'un Corps territorial du Service de Santé, les agents auxiliaires et journaliers ci-après désignés, en service au Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales (Service de Santé), sont intégrés dans les divers cadres territoriaux du Service de Santé (branche « Bureaux-Exploitation »), selon les modalités suivantes :

Article 2